

Le projet « Grands Lacs Alpins » soutenu par l'Europe et l'État dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA)

Léman, Annecy, Bourget, Serre-Ponçon, Sainte-Croix-du-Verdon

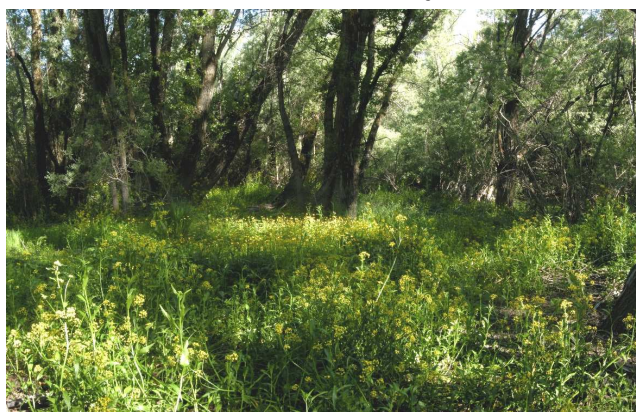
Projet d'aménagement et de valorisation de l'Espace naturel sensible de la zone humide du Liou en queue de retenue de Serre-Ponçon



La zone humide du Liou, seule zone humide d'intérêt patrimonial située dans le secteur de l'Embrunais, dont les aménagements permettront la réouverture au public pour la découverte d'un patrimoine rare autour d'un lac artificiel.

L'action sur la zone du Liou a pour objet la réalisation d'un aménagement à vocation éco-touristique destiné à valoriser la richesse du patrimoine naturel. Elle vise également à

endiguer la transformation de cette rare zone humide inféodée au lac de Serre-Ponçon en « no man's land » menacé par des dépôts de gravats sauvages, la fréquentation de squatters (camions et chiens) et l'apparition de quads et de motocross. Pour mémoire, cette zone humide présente une centaine de taxons floristiques (dont des populations importantes de cresson amphibie *Rorippa Amphibia*, cresson couché *Rorippa Anceps*, Renouée Douce *Persicaria Mitis*, espèces jusqu'alors jamais identifiées dans le département des Hautes-Alpes) et 92 taxons faunistiques (dont 12 espèces patrimoniales pour le Parc national des Ecrins).



Crédits photos : ©PNE - 2016

Les partenaires s'engagent sur des axes de développement stratégiques :

« Développer l'attractivité touristique par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager », telle est l'ambition du projet « Grands Lacs Alpins » qui bénéficie du soutien financier :

- de l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional) ;
- de l'État (Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires) ;
- des Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Léman, Annecy, Bourget, Serre-Ponçon, Sainte-Croix-du-Verdon : ces cinq grands lacs alpins constituent une **ressource stratégique d'un point de vue écologique, économique et social**. Dans un

contexte où l'économie est parfois polarisée autour du tourisme de « l'or blanc » et où la concurrence entre destinations touristiques s'intensifie, le maintien de l'attractivité estivale de ces lacs est une priorité pour les territoires. Satisfaire aux attentes d'une clientèle sensible à la beauté des paysages et sollicitant des expériences « authentiques » nécessitera de préserver l'**équilibre** entre **amélioration de l'accueil du public**, **valeur environnementale** et **cohérence paysagère** des sites.

Avec la coordination du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie), les acteurs du développement touristique (Grande Traversée des Alpes) et les gestionnaires d'espaces naturels des cinq grands lacs alpins (Asters – CEN de Haute-Savoie, CEN PACA, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon, Conservatoire du Littoral) se sont associés pour répondre à ces enjeux.



Par cette coopération, le projet « Grands Lacs Alpins » a pour finalités :

- d'améliorer la qualité de l'accueil du public sur ces grands lacs ;
- de développer la contribution des patrimoines naturel, paysager et culturel à l'attractivité estivale des territoires concernés ;
- de renforcer la préservation de la cohérence des paysages lacustres, ainsi que la qualité et la fonctionnalité des sites naturels, qui fondent l'identité de ces destinations.

S'articulant autour de deux axes opérationnels, le projet déploie un programme d'actions ambitieux pour les 3 prochaines années (2016-2019) :

1. Attractivité touristique du patrimoine naturel et paysager

- o Renforcer la coopération entre gestionnaires des espaces naturels lacustres et acteurs du tourisme
- o Identifier et porter à connaissance les principaux enjeux paysagers
- o Sensibiliser les publics à travers la valorisation du patrimoine bâti, l'interprétation et l'animation
- o Structurer une offre touristique interrégionale sur le thème du patrimoine naturel des grands lacs alpins

2. Préservation des espèces, milieux, continuités et paysages

- o Gérer et restaurer des espaces naturels remarquables
- o Développer et harmoniser des méthodes et protocoles de suivi innovants
- o Étudier et préserver les espèces patrimoniales ou menacées
- o Capitaliser les expériences de gestion à l'échelle des cinq lacs alpins

À travers une approche transversale et un partenariat inédit, les expériences et méthodologies accumulées par le projet « Grands Lacs Alpins » pourront bénéficier de manière élargie aux acteurs de l'ensemble du massif alpin.